Pétition

Pour un rétablissement provisoire de l'arrêt « Chêne-Bougeries » de la ligne TPG no12 jusqu'à la création d'un nouvel arrêt devant la marie de Chêne-Bougeries.

Dès le 11 décembre 2016, l'arrêt "Chêne-Bougeries" du tram 12 a été définitivement supprimé. Cette décision a été prise unilatéralement par l'Etat de Genève (DETA) contre l'avis des TPG et de la commune, alors que les travaux prévus dans le goulet ne commenceront pas avant 2018.

C'est ainsi la connexion directe avec la ligne transversale 34, très fréquentée à certaines heures, qui est coupée, supprimant l'accès direct au tram pour ceux venant de Veyrier ou de Choulex. Il faut dorénavant marcher 385m dans un sens ou 425 m dans l'autre sens depuis le chemin de la Montagne pour rattraper le 12 à l'arrêt Place Favre ou à l'arrêt Grange-Falquet, sur des cheminements peu adaptés aux personnes à mobilité réduite. Le DETA semble ignorer les besoins des usagers des TPG, notamment en ce qui concerne les transbordements.

Cette pétition demande aux autorités de l'Etat de Genève de mettre tout en œuvre pour le rétablissement provisoire de cet arrêt en attendant de créer un arrêt provisoire devant la mairie, et ce jusqu'au début effectif des travaux sur la route de Chêne et la rue de Chêne-Bougeries.

A retourner d'ici au 31 janvier 2017 à
Mme Catherine Armand
Conseillère municipale à Chêne-Bougeries
Chemin de la Montagne 110 – 1224 Chêne-Bougeries

SIGNATURES

Nom	Prénom	Signature